

### Télétravail : fiches réflexes pour accompagner le retour des agents en présentiel

A compter du 9 juin prochain, les règles concernant le travail à distance vont être assouplies, ainsi que le précise une circulaire relative au télétravail dans la fonction publique territoriale du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Pour les équipes qui étaient principalement à distance, cela implique une nouvelle forme d'organisation mixte, pour combiner travail sur site et à distance, et nécessite un accompagnement.

Ces changements peuvent susciter des interrogations ou des appréhensions. Elles sont légitimes.

C'est pourquoi la DGAFP et la DITP ont élaboré des fiches réflexes pour accompagner les employeurs publics.

Elles donnent quelques repères :

- À destination des encadrants de proximité (managers) pour préparer et accompagner les équipes dans l'organisation du travail en mode mixte,
- Pour les agents sur l'organisation du travail à distance et en présentiel,
- Dédiés au sujet de la médecine de prévention.

Il est également recommandé aux employeurs d'anticiper cette phase d'assouplissement du télétravail, en veillant à :

- Associer l'encadrement, le référent Covid et les représentants du personnel à l'organisation du retour en mode mixte,
- Un dialogue social de proximité soutenu,
- Maintenir les règles sanitaires renforcées,
- Impliquer la médecine de prévention.

[\[pdf\] FICHES-REFLEXES-RETOUR-PRESENTIEL](#)

*Fiches réflexes assouplissement télétravail*

